FICHE PRODUIT
Qualités et Caractéristiques Environnementales

Application du décret en conseil d'état relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets en application des articles 13-I et 13-II de la loi AGEC.

NOM DU PRODUIT : **PEINTURE MURS D'ESCALADE RAL9010**

VERSION DE LA FICHE : **1**	DATE VERSION : **21/02/2025**

I. QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU PRODUIT

Présence de substances dangereuses	Le produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC) dont la teneur est supérieure ou égale à 0,1 %.
Incorporation de matières recyclées	Produit ne contenant pas de matière recyclée.
Recyclabilité	Produit non recyclable.
Présence de métaux précieux	Produit ne contenant pas de métaux précieux.
Présence de terres rares	Produit ne contenant pas de terres rares.

II. QUALITÉS ET CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE L'EMBALLAGE

Type d'emballage	**PLASTIQUE**
Présence de substances dangereuses	L'emballage ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC) dont la teneur est supérieure ou égale à 0,1 %.
Incorporation de matières recyclées	A notre connaissance, l'emballage ne contient pas de matériau recyclé.
Recyclabilité	Emballage non recyclable en l'état (résidus de peinture).

III. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

PRODUIT

Taux de COV en pot	Ce produit contient au maximum 10 g/L.
Émissions dans l'air intérieur	A+
Incorporation de matières biosourcées	Le PEINTURE MURS D'ESCALADE RAL9010 ne contient pas de matière première biosourcée.
Labellisation	Pas de label.

PRODUIT & EMBALLAGE

Primes & pénalités	Bénificie d'un bonus selon les critères établis par EcoDDS : produit en phase aqueuse ne possédant pas de pictogramme de danger au sens du règlement CLP.

FICHE PRODUIT
Qualités et Caractéristiques Environnementales

Application du décret en conseil d'état relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets en application des articles 13-I et 13-II de la loi AGEC.

INFORMATIONS DE DURABILITÉ DU PRODUIT

Soucieux de son impact sur l'environnement et des enjeux de la société d'aujourd'hui et de demain, le GROUPE ONIP est engagé dans un processus d'amélioration continue visant à agir de manière plus responsable (RSE).
Le Groupe met l'accent sur les Objectifs de Developpement Durables (ODD) suivants :

Consommation ou pollution en eau

La fabrication du PEINTURE MURS D'ESCALADE RAL9010 consomme en moyenne 19,4 mL d'eau / kg produit fini.

Les bonnes pratiques

Ne pas rejeter les résidus à l'égout, dans l'évier, les toilettes ou la poubelle. Rapporter votre pot dans une déchèterie, ou en magasin (Rekupo). Rekupo permet aux utilisateurs de produits chimiques de déposer rapidement les produits vides, périmés, souillés : une solution qui facilite le tri tout en respectant l'environnement. Consultez www.onip.com pour retrouver facilement tous nos points de collecte.

Consommation énergétique

La fabrication du PEINTURE MURS D'ESCALADE RAL9010 consomme en moyenne 0,052 kWh d'électricité / kg produit fini, soit l'équivalent de l'utilisation d'un chauffage électrique pendant 10min (source : ademe.fr).

Production de déchets

A notre connaissance, l'emballage ne contient pas de matériau recyclé. Pas de donnée sur la production moyenne de déchets sur le cycle de vie du produit.

Les bonnes pratiques

Évitez le gaspillage de peinture en faisant une estimation de la quantité dont vous avez besoin.
Le rendement permet de calculer la quantité de peinture nécessaire en fonction de la surface à peindre.
Pensez à refermer les pots non terminés afin de pouvoir réutiliser le produit.
Réutiliser la peinture est un bon moyen de réduire l'impact environnemental des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Émissions de GES

Pas de donnée disponible.

Santé humaine

Le produit est non étiqueté selon le règlement CLP. Il ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC), ou de substance ayant des propriétés perturbant le système endocrinien dont la teneur est supérieure ou égale à 0,1 %. Il ne contient pas non plus de nanoparticules.

Les bonnes pratiques

Porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) vous assure une sécurité optimale sur chaque chantier : gants nitriles, lunettes de protection, vêtements de protection. Il est conseillé de porter un masque approprié lors d'une application au pistolet sans air.

À caractéristiques égales, privilégiez dans la mesure du possible un produit respectueux de l'environnement.

ONIP Peintures | 125-127 Avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE | +33 1 46 72 30 95 | www.onip.com
Contact : infotech@onip.com
Référence document : O-LAB-F-017 – V01